

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 y compris le règlement
modificatif (UE) 2020/878

Date d'impression : 16.09.2025

Révision: 16.09.2025

Numéro de version 1.2 (remplace la version 1.1)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

· **Nom du produit:** CAPETUS EXTRA

· **UFI:** 12X2-C00P-U004-W01H

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Emploi de la substance / de la préparation** Fongicide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· **Producteur/fournisseur:**

JT Agro Europe sp. z o.o.
Gate A, Aleja Grunwaldzka
472 80-309 Gdańsk, Poland
info@jtcrop.com

· **Service chargé des renseignements:** service de sécurité des produits

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoisons
(+32) 022 649 636
info@poisoncentre.be

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS08 danger pour la santé

Repr. 2 H361d Susceptible de nuire au fœtus.



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

— BE —

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 y compris le règlement
modificatif (UE) 2020/878

Date d'impression : 16.09.2025

Révision: 16.09.2025

Numéro de version 1.2 (remplace la version 1.1)

Nom du produit: CAPETUS EXTRA

(suite de la page 1)

· **Pictogrammes de danger**

GHS07 GHS08 GHS09

· **Mention d'avertissement** Attention· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
tébuconazole (ISO)· **Mentions de danger**

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Conseils de prudence**

P263 Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse et pendant l'allaitement.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308+P311 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

· **Indications complémentaires:**

SP 1: Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

SPa1: Pour éviter le développement de résistance, alterner l'emploi de ce produit avec d'autres ayant un mode d'action différent. Le code HRAC pour le mode d'action de la substance active de ce produit est 1.

SPe3: : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée par rapport aux eaux de surface (voir mesures de réduction du risque).

SPo : Ne pas pénétrer dans des cultures/surfaces traitées avant que le dépôt de pulvérisation ne soit complètement sec.

EUH 401: Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

· **2.3 Autres dangers**· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**· **PBT:** Non applicable.· **vPvB:** Non applicable.**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**· **3.2 Mélanges**· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.· **Composants dangereux:**

CAS: 14433-76-2	N,N-diméthyldécane-1-amide ⚠ Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335; Aquatic Chronic 3, H412 ATE: LD50 oral: 500 mg/kg	50-100%
CAS: 107534-96-3 ELINCS: 403-640-2	tébuconazole (ISO) ⚠ Repr. 2, H361d; ⚠ Aquatic Acute 1, H400 (M=1); Aquatic Chronic 1, H410 (M=10); ⚠ Acute Tox. 4, H302 ATE: LD50 oral: 500 mg/kg	≥10-<25%

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 y compris le règlement
modificatif (UE) 2020/878

Date d'impression : 16.09.2025

Révision: 16.09.2025

Numéro de version 1.2 (remplace la version 1.1)

Nom du produit: CAPETUS EXTRA

(suite de la page 2)

CAS: 178928-70-6	Prothioconazole (ISO)	≥10-<25%
	 Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 (M=1)	

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

· **Après inhalation:** En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· **Après contact avec la peau:**

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· **Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

· **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 5.3 Conseils aux pompiers

· **Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas nécessaire.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, terre de diatomée, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.

(suite page 4)

— BE —

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 y compris le règlement
modificatif (UE) 2020/878

Date d'impression : 16.09.2025

Révision: 16.09.2025

Numéro de version 1.2 (remplace la version 1.1)

Nom du produit: CAPETUS EXTRA

(suite de la page 3)

- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
 - *Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:* Aucune exigence particulière.
 - *Indications concernant le stockage commun:* Pas nécessaire.
 - *Autres indications sur les conditions de stockage:* Tenir les emballages hermétiquement fermés.
 - *Classe de stockage (TRGS):* 10
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.
- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.
- **Protection des mains:**



Gants de protection

- **Matériau des gants**
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux/du visage**



Lunettes de protection hermétiques

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- | | |
|--|---------------------------|
| 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles | |
| Indications générales | |
| · État physique | Liquide |
| · Couleur: | Selon désignation produit |
| · Odeur: | Caractéristique |
| · Seuil olfactif: | Non déterminé. |

(suite page 5)

— BE —

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 y compris le règlement
modificatif (UE) 2020/878

Date d'impression : 16.09.2025

Révision: 16.09.2025

Numéro de version 1.2 (remplace la version 1.1)

Nom du produit: CAPETUS EXTRA

(suite de la page 4)

· Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non déterminé.
· Inflammabilité	Non applicable.
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· Inférieure:	Non déterminé.
· Supérieure:	Non déterminé.
· Point d'éclair	185 °C (61791-12-6 Ricinusölethoylat)
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· pH	Non déterminé.
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique	Non déterminé.
· Dynamique:	Non déterminé.
· Solubilité	
· l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur:	Non déterminé.
· Densité et/ou densité relative	
· Densité:	Non déterminée.
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité (15°C)	Non déterminée.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

· Aspect:	
· Forme:	Liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
· Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Teneur en solvants:	
· VOC (CE)	0,0 g/l
· Changement d'état	
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

(suite page 6)

— BE —

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 y compris le règlement
modificatif (UE) 2020/878

Date d'impression : 16.09.2025

Révision: 16.09.2025

Numéro de version 1.2 (remplace la version 1.1)

Nom du produit: CAPETUS EXTRA

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))

Oral | LD50 | 694 mg/kg

14433-76-2 N,N-diméthyldécane-1-amide

Oral | LD50 | 500 mg/kg (ATE)

107534-96-3 tébuconazole (ISO)

Oral | LD50 | 500 mg/kg (ATE)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Provoque une irritation cutanée.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction** Susceptible de nuire au fœtus.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **11.2 Informations sur les autres dangers**

· **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

- **Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**

· **Toxicité aquatique:****178928-70-6 Prothioconazole (ISO)**

EC10 (72h) | 0,01427 mg/ltr. (Skeletonema costatum)

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 y compris le règlement
modificatif (UE) 2020/878

Date d'impression : 16.09.2025

Révision: 16.09.2025

Numéro de version 1.2 (remplace la version 1.1)

Nom du produit: CAPETUS EXTRA

(suite de la page 6)

ErC50 (72h) | 0,03278 mg/l (Skeletonema costatum)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
 - **PBT:** Non applicable.
 - **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
 - **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sous-sol.
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· **Catalogue européen des déchets**

HP4	Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires
HP5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration
HP6	Toxicité aiguë
HP10	Toxique pour la reproduction
HP14	Écotoxique

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

* **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	
· ADR, IMDG, IATA	UN3082
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
· ADR	3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (tebuconazole (ISO), Prothioconazole (ISO))
· IMDG, IATA	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Tebuconazole (ISO), Prothioconazole (ISO))

(suite page 8)

— BE —

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 y compris le règlement
modificatif (UE) 2020/878

Date d'impression : 16.09.2025

Révision: 16.09.2025

Numéro de version 1.2 (remplace la version 1.1)

Nom du produit: CAPETUS EXTRA

(suite de la page 7)

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR, IMDG	
	
· Classe · Étiquette	9 Matières et objets dangereux divers. 9
· IATA	
	
· Class · Label	9 Matières et objets dangereux divers. 9
· 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	
III	
· 14.5 Dangers pour l'environnement · Marquage spécial (IATA):	
Signe conventionnel (poisson et arbre)	
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): · No EMS: · catégorie de stockage	
Attention: Matières et objets dangereux divers. 90 F-A,S-F A	
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	
Non applicable.	
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR · Quantités limitées (LQ) · Quantités exceptées (EQ)	
5L Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml	
· Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels	3 (-)
· IMDG · Limited quantities (LQ) · Excepted quantities (EQ)	
5L Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml	
· "Règlement type" de l'ONU:	
UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (TÉBUCONAZOLE (ISO), PROTHIOCONAZOLE (ISO)), 9, III	

(suite page 9)

— BE —

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 y compris le règlement
modificatif (UE) 2020/878

Date d'impression : 16.09.2025

Révision: 16.09.2025

Numéro de version 1.2 (remplace la version 1.1)

Nom du produit: CAPETUS EXTRA

(suite de la page 8)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Aucun des composants n'est compris.

· Directive 2012/18/UE· *Substances dangereuses désignées - ANNEXE I* Aucun des composants n'est compris.· *Catégorie SEVESO E1* Danger pour l'environnement aquatique· *Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas* 100 t· *Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut* 200 t· **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3· **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**· *Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)*

Aucun des composants n'est compris.

· *Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT*

Aucun des composants n'est compris.

· *Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues*

Aucun des composants n'est compris.

· *Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers*

Aucun des composants n'est compris.

· Prescriptions nationales:· *VOC (CE)* 0,00 %**· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations**· Clause de non-responsabilité**

Cette fiche de données de sécurité ne contient que des informations pertinentes pour la sécurité. Les informations sont basées sur l'état de nos connaissances au moment de la révision, cependant, elles ne constituent pas une garantie des propriétés du produit, des informations sur le produit ou des spécifications du produit et n'établissent pas de relation juridique contractuelle. Ce document n'est valable que sous sa forme inchangée. En cas de modifications apportées par des tiers, l'exposant n'assume aucune responsabilité quant à la forme et au contenu ou aux dommages ou réclamations découlant de ces modifications. L'information n'est pas transférable à d'autres produits. Dans la mesure où le produit mentionné dans la présente fiche de données de sécurité est mélangé, malaxé ou transformé avec d'autres matériaux ou est soumis à une transformation, les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ne peuvent être transférées au nouveau matériau ainsi produit, sauf indication contraire expresse. La fiche de données ne libère pas l'utilisateur de l'obligation de s'assurer qu'il agit conformément à toutes les réglementations en rapport avec son activité.

· Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Contact:** FDS personne habilitée· **Numéro de la version précédente:** 1.1

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 y compris le règlement
modificatif (UE) 2020/878

Date d'impression : 16.09.2025

Révision: 16.09.2025

Numéro de version 1.2 (remplace la version 1.1)

Nom du produit: CAPETUS EXTRA

(suite de la page 9)

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

ATE: Acute toxicity estimate values (ETA Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë)

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

 BE